

La schengenisation de l'espace européen



1. Pour chaque disposition législative relative à la politique migratoire de « Schengen », le Danemark, le Royaume-Uni et l'Irlande sont autorisés à participer ou non. Quant à l'Islande, la Norvège et la Suisse qui ne sont pas membres de l'Union européenne, elles participent aux mesures prises dans ce domaine.

Carte réalisée par Nicolas Pernet et Olivier Clochard (2012).